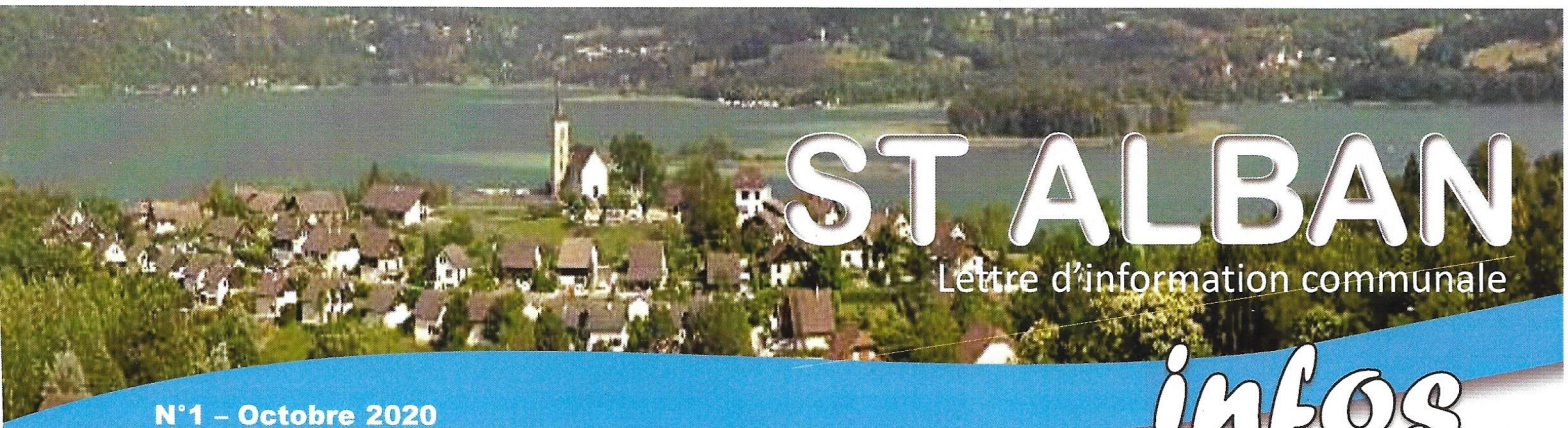

ST ALBAN infos

Lettre d'information communale

N°1 – Octobre 2020

Édition spéciale

Bonjour à toutes et à tous,

Le Conseil Municipal et moi-même vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée pour ces 6 prochaines années.

Nous avons pris nos fonctions dans ce contexte très particulier de crise sanitaire et après la longue période de confinement. Sans tarder, nous nous sommes mis au travail pour rétablir les services de la commune (accueil mairie, travaux divers, rentrée des écoles, …)

Je tiens, d'ailleurs, à remercier l'ensemble du personnel communal, les enseignantes de nos écoles et les conseillers municipaux pour leur disponibilité et la qualité de leur travail dans ces conditions si particulières.

La lettre communale « ST ALBAN INFOS » vous informera de manière régulière des actions menées par notre équipe, de leur suivi et des actions à venir, de l'agenda de la commune également. Elle sera présentée soit en format papier ou en format numérique.

Je vous en souhaite une bonne lecture et tiens à vous assurer que nous sommes tous disponibles pour vous rencontrer, vous écouter et vous accompagner.

Prenez soin de vous et à bientôt ! votre maire, Pierre Duperchy

RENCONTRES PONCTUELLES AVEC LES HABITANTS

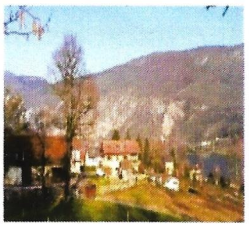

Une première réunion s'est tenue au Sougey le 20 septembre dernier afin d'échanger avec les habitants. En effet, ce village victime de son succès en période estivale souffre, notamment, de problèmes de circulation. Compte tenu de l'étroitesse de la chaussée, un sens de circulation a été défini.

Le PDG d'Huttopia rencontré ce 23 septembre s'est engagé à faire tailler la haie qui empiète sur la route du Sougey et gêne la visibilité. Un panneau « céder le passage » sera installé à la sortie du camping et le cheminement piétons des clients d'Huttopia qui se rendent à la plage devra être revu pour une meilleure sécurité.

Des habitants de la Corniola ont attiré notre attention sur la vitesse excessive des véhicules dans le secteur situé à proximité de l'intersection avec la route de l'Egay. Une rencontre sur place est programmée *(le port du masque est obligatoire).*

samedi 31 octobre à 10 heures

TRAVAUX

Rénovation de la cloche de l'église

La bélière en acier qui suspend le battant de la cloche de l'église présente une oxydation et une usure importante. Lors de sa mise en volée, les frottements rotatifs du baudrier en cuir sur la bélière ont créé au fil du temps l'usure du métal et des trous apparaissent désormais dans le cerveau de la cloche. La société Bodet a élaboré un procédé breveté de restauration consistant à remplacer la bélière usée par une bélière neuve inoxydable. Cette restauration est garantie à vie. Coût des travaux : 8 441 € HT. Une demande de subvention a été déposée auprès du Département.

Paratonnerre de l'église

Suite à la vérification périodique du paratonnerre de l'église et en raison de l'évolution de la réglementation, il y aurait lieu de mettre en conformité cet équipement en créant une 2ème descente en cuivre et une 2ème prise de terre. Coût des travaux (devis de la société S.A.E) : 2 950 € HT. Ces travaux devraient débuter prochainement

Afin de limiter **les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie,** notre équipe a la volonté d'adapter l'éclairage public.
Dans un premier temps il nous a paru évident d'éteindre l'éclairage du clocher de l'église. Le clocher sera, cependant, éclairé pendant les fêtes de fin d'année.

École primaire : Étude sur la remise aux normes thermique et phonique du bâtiment

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

19 juin 2020 : Création de la commission : « Rénovation Ecole »
Les délégués de classes et la Directrice nous font « l'état des lieux ».
30 juin 2020 : Visite de l'école par un technicien de l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables)
Juillet 2020 : Réception du Rapport de l'ASDER

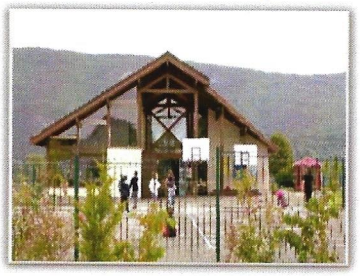

Face à la nécessité d'une rénovation globale, l'ASDER nous conseille de prendre un Assistant Maître d'œuvre en Performance Énergétique (AMO PE), qui sera subventionné à hauteur de 80 % par le département

Préconisations de l'ASDER

- Isolation de la toiture
- Occultation de la verrière en toiture
- Reprise des façades pour les transformer en parois à ossature bois
- Adaptation des surfaces vitrées des parois

- Changement des menuiseries
- Réduction des surfaces vitrées et protection par l'extérieur
- Remise en service du plancher chauffant
- Pilotage des radiateurs (horloge et régulation)
- Étudier une nouvelle solution de ventilation

- Planter des arbres à proximité du bâtiment (2 arbres seront plantés cet automne : 1 tilleul au milieu de la cour et un érable, dans le talus)
- Pas de compétences dans le domaine acoustique

Estimation des coûts sans l'installation du Photovoltaïque : 250 000 €

Aides à solliciter auprès de l'État, la Région, le Département (suivant critères d'exigences thermiques)

21 Août 2020 : un architecte visite l'école. Il nous rend ses préconisations en terme **d'isolation phonique** :

- Isoler en priorité la toiture par l'extérieur (les chevrons n'apparaissent pas suffisamment épais pour supporter de nouvelles charges)
- Définir un objectif de consommation d'énergie primaire, par m² et par an, acceptable pour obtenir les subventions.
- Fermer la partie haute des mezzanines tout en gardant l'ouverture sur les classes.

2 Septembre 2020 : L' ASDER nous indique 5 bureaux d'études et nous transmet le cahier des charges d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

CIMETIÉRE

Enfin, le point d'eau remis en service !

Le Gué des Planches, Route du Munin

La traversée de la route du Munin, prévue pour cet été, n'a pas été faite. En effet, pour cause de confinement, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) n'avait pas validé la convention entre EDF et la Commune nécessaire à la pose d'un tuyau de 300 mm pour le rejet des eaux pluviales dans le canal du Thiez.

Ayant reçu fin septembre l'accord de la DREAL, EDF nous transmettra au plus tôt cette convention. Ces travaux seront donc réalisés avant l'hiver.

SÉCURITÉ

Sécuriser les arrêts des cars situés sur la RD 921 principalement utilisés par les collégiens et lycéens

Dans un premier temps, les arrêts de la Corniola et chef-lieu : il a été décidé de mettre en place 2 panneaux lumineux « passage piétons » à chaque arrêt dans les meilleurs délais possibles sachant que ces travaux doivent obtenir au préalable l'accord des services du Département.
Coût : 10 458,08 € HT avec possibilité d'une aide financière du Département.

RD 921 : Un arrêté municipal relatif l'interdiction des « poids lourds » de + de 12 tonnes, sauf dessertes locales a été transmis en préfecture le 30 juillet dernier.

Un arrêté municipal a été pris pour interdire la circulation des véhicules sur le chemin de la Fournache de la jonction avec le nouveau cimetière jusqu'au parking du Sougey, sauf services et propriétaires.

Chef-lieu : Afin de limiter l'accès aux véhicules pensant accéder au lac via le chef-lieu et de limiter les nuisances inhérentes, des panneaux routiers et panonceaux ont été installés en septembre dernier.

Un panneau de voie sans issue a été installé à la jonction du chemin du Cottansin et de la route du Berlioz.

URBANISME

Pendant le confinement et la fermeture des services de la mairie, un nombre important de dossiers d'urbanisme a été déposé (permis de construire, déclaration préalable, demande de certificat d'urbanisme etc……). Nous travaillons d'arrache pied à l'instruction de ces dossiers.

Accueil du public ?

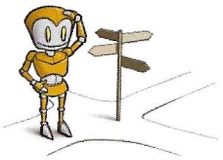

Afin d'améliorer l'accueil au public, nous avons transféré le service URBANISME dans des locaux plus spacieux situés au-dessus de l'école maternelle.

Scarlett Thoinet, secrétaire et Marie-Françoise Excoffon, adjointe à l'urbanisme reçoivent les pétitionnaires les ***mardis de 8h à 12h sur rendez-vous et de 17h à 19h lors de la permanence.*** Une ligne directe a été mise en place le **09 72 55 65 01.**

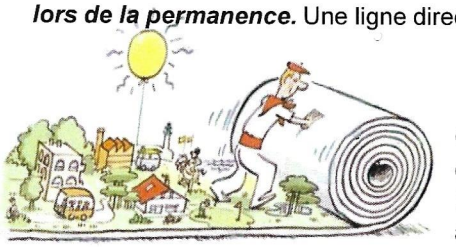

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Comme chacun le sait, le PLU est en cours de révision. Les orientations du Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD) définies préalablement ne correspondaient en rien aux objectifs évoqués durant notre campagne électorale.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration de ce nouveau PADD avec les administrations de l'État et la société « Atelier 2 » pour concilier les spécificités de notre commune et nos valeurs environnementales, dans le respect de la réglementation en vigueur.

VIE DU VILLAGE

Création du Comité des Fêtes et Projet culturel bibliothèque

N'hésitez pas à nous rejoindre pour faire vivre notre village le 30 octobre 2020 à 20h, salle François Cachoud

La Municipalité soutient et encourage la création d'un Comité des Fêtes. La première réunion d'information s'est tenue le 17 juillet dernier à la salle F. Cachoud.

Venez masqués , bien sûr !

Au cours de la prochaine réunion seront définis les statuts du Comité des fêtes et le règlement intérieur, le président et le bureau seront élus et seront envisagés les premiers événements. ***le Comité des Fêtes existera par vous et grâce à vous, à vos idées et/ou à vos compétences.***

Et, en première partie de cette réunion, les bénévoles de la bibliothèque de Lépin-le-Lac présenteront leur projet de bibliothèque intercommunale.

VIE SOCIALE

Repas des aînés

Le contexte COVID 19 et les préconisations gouvernementales nous imposent d'annuler le traditionnel repas du 11 novembre. Pour garder un air de fête, **un panier gourmand vous sera offert.**

Nous prendrons contact avec vous courant décembre 2020. Et, l'équipe en charge : Marie-Françoise, Brigitte, Catherine, William et Pierre sera heureuse de vous livrer votre panier et d'échanger avec vous en respectant les règles de distanciation et le port du masque, bien sûr.

Un nouveau Service

Un nouveau service au public va voir le jour courant janvier 2021 : l'aide bureautique et démarches administratives. Nous vous communiquerons les modalités et les contacts dédiés.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

La vie scolaire a démarré pour nous dès le mois de Juillet. Les enseignantes souhaitaient quelques aménagements de leurs locaux que nous avons effectués (transformation d'un coin cuisine inutilisé en placard de rangement, modification de l'emplacement des tableaux, montage de meubles et de petites étagères, rénovation de la cabane extérieure des enfants).

La rentrée scolaire s'est bien déroulée malgré le contexte sanitaire difficile et exigeant du Covid-19. Nous avons 60 enfants à l'école cette année et, de nouveaux arrivants sont attendus…

Le Périscolaire : nous avons procédé au recrutement d'un nouvel agent périscolaire. Cette année, **Anabelle, Esther et Ema** s'occuperont des enfants à la garderie du soir et du matin ainsi qu'à la cantine.

Une nouvelle charte de bonne conduite pendant le périscolaire a été instaurée en s'appuyant sur la distribution d'émoji plus ou moins souriant :

Enfant qui a eu un mauvais comportement

Enfant qui a su comprendre son mauvais comportement et s'est amélioré

Enfant qui a été très sage

Un jeu périscolaire a, également, été mis en place : Chaque mois un Mr ou une Mme sont mis à l'honneur dans le but d'acquérir les attitudes adaptées à la collectivité.

En septembre, Mr Poli a été mis en avant. Après avoir défini « la politesse », les enfants ont listé les comportements à adopter pour ressembler à Mr Poli. Un petit cadeau a été remis à la fin du mois à l'enfant qui a fait le plus d'effort pour être Mr Poli.

Octobre et de Novembre sont les mois de Mme Anti gaspillage et son challenge "diminution des essuie-mains jetés dans la poubelle des toilettes de l'école ..."

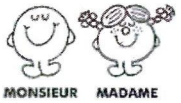

APPEL Á BÉNÉVOLES

Pour faire face aux problèmes d'organisation liés au Covid-19, nous souhaitons créer une réserve citoyenne.

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur, celle-ci permettrait de mettre en place, par exemple, une garderie pour les enfants dont les parents n'ont pas de solution de garde en cas de fermeture de l'école.

Garderie qui se ferait dans les locaux de l'école en petits groupes encadrés par deux volontaires au minimum et assistés par les bénévoles du Centre social du Lac d'Aiguebelette (AEL) qui proposeraient aux enfants des activités manuelles et jeux.

Nous avons besoin de votre aide et même si vous avez peu de disponibilité, contactez-nous auprès de Martine Martin, secrétaire au **04 79 36 02 14** ou Virginie Duport, conseillère municipale déléguée à la vie scolaire au **06 32 90 32 41**.

MERCI !

COMMUNICATION

www.stalbandemontbel.fr

Le site officiel de la mairie est en travaux depuis quelques semaines. Notre équipe Com'Com' s'y emploie. Vous pouvez quand même y trouver les publications et les informations légales, l'actualité, la vie scolaire et les contacts.

Newsletters de la commune

Pour recevoir régulièrement les actualités, les informations et les événements de la commune directement dans votre boîte email inscrivez vous, soit auprès du secrétariat de la mairie au **04 79 36 02 14, soit** en utilisant le lien suivant **https://www.stalbandemontbel.fr/newsletter/subscriptions**

Lettre communale St-Alban infos

Dont le premier exemplaire est à votre lecture. Il est réalisé avec la participation de la Municipalité et mise en page par les membres de la commission Communication. 2 à 4 pages en édition papier ou numérique.

Saint-Alban de Montbel, village bientôt présent sur facebook et sur pour un flux d'informations pratiques, sociales, culturelles, …

DOSSIERS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Le piquetage de protection des roselières

La CCLA envisage le renouvellement sur 3 ans. Les travaux pourraient débuter cet hiver. Le piquetage actuel qui date des années 1990 devient obsolète. Plus de 14 000 piquets de 2 à 5 m. de long sont nécessaires pour protéger les 9 ha de roselières, plus de 2 ha de nénuphars et l'ensemble des sites archéologiques (palafittes).

La voie verte (rive Est du Lac)

est en cours d'équipement d'une quinzaine de mobilier de repos (bancs et appui « assis-debout ») répartis sur 11 sites différents entre le Gua et la pointe de la Combe. Ce dossier est conduit par la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) et le syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS)

La plage du Sougey

La CCLA a confié par Délégation de Service Public (DSP) l'exploitation de la plage publique du Sougey à la société KAHOTEP et a concédé l'implantation de 2 containers (stockage de matériel nautique et snack) **SANS AUCUNE RÉSERVE concernant les autorisations d'urbanisme nécessaires délivrées par la commune** (protection des rives du lac, zone des 300 m à compter de la rive).

Deux containers ont, également, été installés en début de saison AU DÉTRIMENT DES RÈGLES D'URBANISME.

La commune souhaite engager des pourparlers avec la CCLA pour une régularisation de cette situation afin que cette plage reste « nature » dans le respect de la loi Montagne, conformément à nos valeurs environnementales.